

# Accueils de Loisirs

## Dossier d'inscription

Vacances de printemps 2020



**pour les 3 - 11 ans**

Aschères-le-Marché, Loury, Neuville-aux-Bois,  
Vennecy

- **du 14 au 17 avril 2020**

Trainou

- **du 20 au 24 avril 2020**

Dans le cadre de son action en direction de la population et plus particulièrement en faveur de l'enfance, la Communauté de Communes de la Forêt met en place un accueil de loisirs dans les communes d' **Aschères-le-Marché, Loury, Neuville-aux-Bois, Trainou et Vennecy** pendant les vacances scolaires de printemps.

Un accueil de loisirs est également organisé par l'association **Les Joyeux Lutins à Saint-Lyé-la-Forêt, détails directement auprès de l'association.**

Les accueils d' **Aschères-le-Marché, Loury, Neuville-aux-Bois, Trainou et Vennecy** sont ouverts à toutes les familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes, particulièrement les communes dans lesquelles aucun accueil associatif n'est organisé. Les accueils de loisirs associatifs accueillent également les enfants de l'ensemble du territoire.

L'ouverture de nos accueils est soumise à un minimum de 20 enfants inscrits. En dessous de ce seuil, la Communauté de Communes de la Forêt se réserve le droit de ne pas ouvrir un accueil. Le cas échéant, une solution alternative d'accueil vous sera proposée.

Je souhaite que ces accueils vous donnent entière satisfaction et que vos enfants prennent un réel plaisir à les fréquenter.

Marie-Claude DONNAT

*Présidente de la CCF, Elue référente petite enfance / enfance*

## Modalités d'inscriptions et facturation :

Les familles doivent effectuer une inscription administrative auprès du service enfance de la CCF pour l'année scolaire **2019-2020** (sauf si cela a déjà été fait à la rentrée).

### Cette inscription se fait :

- via un dossier papier, à retirer à la CCF, dans les accueils de loisirs ou téléchargeable sur le site de la CCF : [www.cc-foret.fr](http://www.cc-foret.fr)

Les dossiers d'inscription comprennent une fiche sanitaire, à laquelle une attestation d'assurance extrascolaire et une attestation de quotient familial de janvier 2019 doivent être jointes. **Les dossiers sont valables du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020.**

Date limite d'inscription : **20 Mars 2020**

(Les demandes d'inscription transmises après la date limite seront étudiées en fonction des places restantes)

**Attention ! Sans inscription administrative, aucun enfant ne pourra être accueilli dans les centres de loisirs CCF.**

**Avant toute validation de demande d'inscription, nous effectuerons une vérification de l'état de votre compte. En cas d'impayés, sans démarche préalable de régularisation de votre part, nous serons dans l'obligation de refuser l'inscription (cf. règlement de fonctionnement)**

- **Inscription à la semaine**, à l'aide de la fiche jointe. **4 jours minimum.**
- Paiement à réception de la facture auprès du Trésor Public (par chèque, chèques vacances, carte bancaire, espèces, ou télépaiement sur [www.cc-foret.fr](http://www.cc-foret.fr)).

## Fonctionnement de l'accueil :

- 7h30 : Ouverture de l'Accueil de Loisirs
- 7h30 – 09h30 : Accueil échelonné des enfants
- 9h00 – 12h : Temps d'animation
- 12h00 – 13h30 : Retour au calme, déjeuner
- 13h30 – 14h30 : Temps calme (et sieste pour les plus petits)
- 14h30 – 17h00 : Temps d'animation et goûter
- 17h00 – 18h30 : Départ échelonné des enfants
- 18h30 : Fermeture de l'Accueil de Loisirs

Les accueils de loisirs participent à l'éducation des enfants, en complément de la famille, et en lien avec elle. Leur fonctionnement est assuré par un directeur et des animateurs professionnels et diplômés, sous la responsabilité de la coordonnatrice de la Communauté de Communes.

Un projet pédagogique encadre l'accueil de loisirs ainsi que les projets d'animation qui y sont proposés. Il est à la disposition des parents sur la structure. Les suggestions des parents participant à l'amélioration de la vie de l'accueil sont les bienvenues.

Un départ en dehors des horaires spécifiés dans l'encadré ci-dessus est possible, ponctuellement ou de façon régulière. En cas de départ régulier en dehors des horaires autorisés, un justificatif sera demandé (inscription dans un club sportif, cours de musique, orthophoniste ...). Tout départ en dehors des horaires spécifiés sera définitif. **Il n'y aura pas de facturation adaptée.**

## Tarifification et paiement :

Le tarif de l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances est basé sur un taux d'effort, encadré par un tarif plancher et un tarif plafond. Le taux d'effort multiplié par le quotient familial permet de calculer le prix de la séquence d'accueil.

- **Tarif pour un enfant accueilli :**

|                | Journée :<br>vacances (tts écoles) |             |
|----------------|------------------------------------|-------------|
|                | CCF                                | Hors CCF    |
| tarif plancher | 4,75 €                             | 7,12 €      |
| taux d'effort  | 1,60% du QF                        | 2,40% du QF |
| tarif plafond  | 17,25 €                            | 24,42 €     |

*Exemple pour une famille résidant sur le territoire de la CCF,  
dont le quotient est de 1000 € :*

tarif pour un enfant accueilli, pour une journée :  $1000 \text{ €} * 1.60\% = 16 \text{ €}$

La fourniture d'une attestation de Quotient familial (QF) est indispensable pour pouvoir calculer votre tarif pour les différents services.

Pour l'année scolaire 2019/2020, le QF retenu pour le calcul du tarif est celui calculé au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En cas de non fourniture de votre QF, nous appliquerons le tarif plafond pour l'ensemble de nos services d'accueil.

Accueil Périscolaire et de Loisirs d'Aschères-le-Marché  
15 rue Fleurie - 45170 Aschères-le-Marché  
02.38.32.90.35

.....

Accueil Périscolaire et de Loisirs de Loury  
208, rue du 17 juin 1940 - 45470 Loury  
02.38.52.74.88

.....

Accueil Périscolaire et de Loisirs de Neuville-aux-Bois  
Rue Just Roux - 45170 Neuville-aux-Bois  
02.38.75.18.73.

.....

Accueil Périscolaire et de Loisirs de Trainou  
243, rue des Trois Croix - 45470 Trainou  
02.38.65.67.75

.....

Accueil Périscolaire et de Loisirs de Vennecy  
Place Saint Symphorien - 45760 Vennecy  
02.38.75.05.45



Communauté de Communes de la Forêt  
15, Rue du mail Est - 45170 Neuville-aux-Bois  
02.38.91.86.08 - [secretariat-enfance@cc-foret.fr](mailto:secretariat-enfance@cc-foret.fr)  
[www.cc-foret.fr](http://www.cc-foret.fr)

Fiche à détacher, compléter et remettre à nos services.



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE LA FORÊT

# Fiche d'inscription

## Printemps 2020

NOM de l'enfant : .....

PRÉNOM de l'enfant : .....

Mail / téléphone : .....

Date de naissance : .....

...../...../.....

**Allergies alimentaires :**

*(fournir un certificat médical)*

**Repas sans porc :**

**Date, signature :**

• **Date limite d'inscription : 20 Mars 2020**

Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement renseigner le dossier d'inscription (SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2019).  
**Inscription à la semaine uniquement.**

**Semaine 1**

*(3 jours minimum)*

Asnières-  
le-Marché :

Loury :

Neuville :

Vennecy :

**Semaine 2**

*(4 jours minimum)*

Trainou :

|         | Inscription |
|---------|-------------|
| L 13/04 | Férialé     |
| M 14/04 |             |
| M 15/04 |             |
| J 16/04 |             |
| V 17/04 |             |

|         | Inscription |
|---------|-------------|
| L 20/04 |             |
| M 21/04 |             |
| M 22/04 |             |
| J 23/04 |             |
| V 24/04 |             |



Fiche à détacher, compléter et remettre à nos services.



# Fiche d'inscription

**Printemps 2020**

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE LA POËZE

NOM de l'enfant :

PRÉNOM de l'enfant :

Mail / téléphone :

Date de naissance :

**Allergies alimentaires :**   
*(fournir un certificat médical)*

**Repas sans porc :**

**Date, signature :**

• **Date limite d'inscription : 20 Mars 2020**  
Pour inscrire votre enfant, vous devez préalablement **renseigner le dossier d'inscription** (SI cela n'a pas été fait à la rentrée 2019).  
**Inscription à la semaine uniquement.**

**Semaine 1**  
*(3 jours minimum)*

**Semaine 2**  
*(4 jours minimum)*

Asnières-  
le-Marché :  Loury :

Trainou :

Neuville :  Venneçy :

|         | Inscription |
|---------|-------------|
| L 13/04 | férié       |
| M 14/04 |             |
| M 15/04 |             |
| J 16/04 |             |
| V 17/04 |             |

|         | Inscription |
|---------|-------------|
| L 20/04 |             |
| M 21/04 |             |
| M 22/04 |             |
| J 23/04 |             |
| V 24/04 |             |